



Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme

COMMUNIQUE N° 008/2023/MJDH

-Conakry, le 11 mars 2023-

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme a appris par voie de presse l'interpellation de deux acteurs de la Société civile en l'occurrence **Monsieur Abdoul SACKO** et **Monsieur Ismaël DIALLO** dans les conditions non encore élucidées.

Face à cet état de fait, il est instruit au Procureur Général près la Cour d'Appel de Conakry de produire sans délai un rapport circonstancié sur les motifs de ces interpellations et invite les Chefs de Parquet à l'observation des règles de procédure en matière d'investigation judiciaire à l'égard de tous les acteurs de la chaîne pénale pour éviter toute forme d'arrestation arbitraire et surtout pour la cohérence de la politique pénale respectueuse des droits humains sur toute l'étendue du territoire.

En sa qualité de Directeur de la Politique pénale du Gouvernement, il souscrit sans ambiguïté à la poursuite judiciaire conformément à la loi de toute infraction présumée avoir été commise en lien avec toutes les formes de violences, de destruction de biens privés, de divulgation des propos de nature à troubler l'ordre public, la paix publique ou la sécurité publique et liée à des manifestations non autorisées passées et éventuellement à venir

Cependant, il rassure l'opinion publique nationale et internationale qu'il ne tolérera aucune démarche violant les droits de tous citoyens en conflit avec la loi de nature à engager la responsabilité tant professionnelle que pénale de qui que ce soit en cette période de refondation de l'Etat et de rectification institutionnelle.

Par conséquent, il invite tous les acteurs de la chaîne pénale au respect scrupuleux de la loi dans l'intérêt de la bonne administration de la justice.

M. Alphonse Charles WRIGHT
Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme